

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 juin 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure 2023-00028 porte sur l'immeuble à l'adresse 1371 rue du Centenaire, identifié au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 464 866, situé au 1371, rue du Centenaire.

Elle vise à autoriser l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2.43 mètres (8 pieds) en cour latérale, alors que l'article 5.25 du Règlement de zonage numéro 14-2006 précise que la hauteur maximale d'une clôture en cour latérale est de 2 mètres (6.5 pieds).

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 12 mai 2023.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 12 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 12 mai 2023.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière